

222C1030
FR0004152874-OP007-R02

6 mai 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

ADVENIS
(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 222C0830 du 12 avril 2022

- 1- Le 6 mai 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ADVENIS¹ en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 12 avril 2022, par Banque Delubac & Cie, agissant pour le compte de la société anonyme Inovalis, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet NG Finance, représenté par M. Jacques-Henri Hacquin, mandaté le 10 janvier 2022 par le conseil d'administration de la société ADVENIS (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société ADVENIS en date du 6 mai 2022, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ADVENIS sont applicables.

¹ Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 15 septembre 2021.